

**L'An DEUX MIL DIX SEPT,
le SIX OCTOBRE
à vingt heures,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire

Présents : Mme GUILLOT Jacqueline - Mrs PERRIN Raymond- CROZET Guy- DEJOB Xavier- MEILLAND René- CLAVARON Patrice

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : GEORGES Jean François- RIBES Monique - ROUX Maryline

Absents :

Secrétaire de séance : MEILLAND René

39 - 1 Octobre - 2017

Objet : Adhésion au groupement de commande départemental d'achat d'énergie.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article 441-1,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SIEL en date du 19 septembre 2014 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'énergie du SIEL,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'énergie pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix Pour et 1 Abstention :

- 1) approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat :
- D'électricité**
- 2) autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement après éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être formulées par les services de l'Etat**
- 3) autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**
- 4) décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.**

40 - 2 Octobre - 2017

OBJET : Subventions

Monsieur le Maire relate à son conseil les différents courriers reçus concernant des demandes de subventions. Ainsi, il lui demande de statuer sur ces sollicitations.

Où l'exposé le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Sou des Ecoles RPI ST Martin Ailleux Cezay : 120.00€
- Club de l'amitié des Bords de l'Aix Juré/Saint Marcel d'Urfé : 300.00€

41 - 3 Octobre - 2017

*Objet : DM 2017-001
supplémentaires*

Vote de crédits

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2315 (041)	Installation, matériel et outillage techni		40000
2031 (041)	Frais d'études	40000	
TOTAL :		40000	40000

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations	
39 - 1 Octobre - 2017	<i>Objet : Adhésion au groupement de commande départemental d'achat d'énergie.</i>
40 - 2 Octobre - 2017	<i>Objet : Subventions</i>
41 - 3 Octobre - 2017	<i>Objet : DM 2017-001 Vote de crédits supplémentaires</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE	Absente	
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
VACHERON MARYLINE	Absente	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE		
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		